

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FEVRIER 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 22 février à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 février 2017, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Véronique HERAUD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Philippe MARSAC, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON, Emmanuelle CURRAN, Dominique BAESJOU et Virginie CANARD.

Pouvoirs : Madame CANARD à Monsieur BERTHELOT
Madame BAESJOU à Monsieur RAYTON

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DURET.

Assistaient à la séance : Catherine COPPIN, DGS et Thomas TOINEL, Assistant de direction.

Monsieur le Maire rappelle les règles de déroulement des conseils municipaux au public et l'obligation de silence du public. Il précise que la présente séance se déroulera en deux temps : délibération sur les différentes questions à l'ordre du jour puis présentation synthétique du projet de PPRN remis le 16 février 2017 par les services de l'Etat et enfin clôture de la séance pour un temps de questions/réponses avec le public.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2017.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 17 JANVIER 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE pour un compte-rendu oral de la réunion « Espaces verts » du 17 janvier 2017, cette réunion portant exclusivement sur le projet de guide de fleurissement et d'entretien destiné aux administrés. La réalisation est confiée à Rhéa Marketing pour une sortie prévue pour le printemps

Monsieur le Maire demande que les Adjoints soient associés à la validation du document.

En outre Béatrice TURBE propose que la Collectivité soit présente au marché aux fleurs qui aura lieu au Peu Ragot en mai prochain, pour sensibiliser les populations sur le fleurissement, l'entretien des espaces et sur les plantes nuisibles notamment l'ailante, l'herbe de la pampa, le baccharis.

2.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 3 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT pour un exposé synthétique du compte-rendu de la commission « communication » du 3 février 2017.

1 – CONCOURS PHOTO

Monsieur CLEMENT introduit la commission par le concours photo en précisant qu'un point sera fait avec Priscilla BRUCHER sur le nombre de photos reçues bien que l'insuccès de cette édition ne fait aucun doute. A ce constat plusieurs raisons évoquées :

- *le mode de participation qui imposait l'envoi d'un exemplaire papier,*
- *le sujet pouvant paraître complexe et abordant une nouvelle fois le thème de la mer,*
- *la faiblesse du plan de communication mis en place pour l'événement.*

Ecueil également concernant l'imprécision des lots attribués aux lauréats auquel s'ajoute l'absence de réponse des partenaires sollicités pour s'associer à cette nouvelle édition. A ce sujet, il conviendra de connaître en juin les lots pour l'année suivante.

La question de renouveler l'opération est clairement posée aux membres de la commission. Monsieur CLEMENT précise qu'en cas de renouvellement certaines mesures devront être prises pour optimiser les chances de réussite telles que rencontrer physiquement les partenaires, dont les commerçants, retenir un thème et réaliser les affiches avant l'été.

Peggy LUTON prend la parole pour mettre en avant l'absence de réseau, de partenaires et de personnes moteurs expliquant les difficultés rencontrées.

Alain CLEMENT propose un partenariat avec le Phare de Ré pour relayer l'information en continu et être partenaire d'un prix spécial. Les membres de la commission demeurent dubitatifs sur l'intérêt d'une telle proposition pour le journal de par le caractère communal de l'opération.

Peggy LUTON souligne la présence sur ce créneau du club photo, subventionné par la CDC, qui dispose pour le coup d'un réseau. Pour Alain CLEMENT, l'association se positionne sur l'organisation d'expositions ce qui n'est pas forcément le cas de la commune.

Pour entretenir la flamme de la photo, Monsieur CLEMENT propose de poster toutes les semaines sur Facebook une bonne photo d'actualité de l'île de Ré, d'un amateur ou d'un professionnel ? Pour Michelle SEBBAR, bibliothécaire, cette proposition est insuffisante et nécessite de développer un vrai travail de fond porteur. Peggy LUTON soutient cette remarque en exposant les animations réalisées pour le festival du livre. La commune pourrait

s'appuyer sur l'école, le Fonds Audiovisuel de Recherche (FAR) disposant d'une table interactive, de la société FLOBOLOB pour la réalisation en ateliers d'un roman-photo ...

Monsieur CLEMENT rappelle avoir sollicité Madame Emmanuelle AMELIN pour assister la commune et présente ces propositions transmises quelques instants avant la réunion :

LE PRINCIPE	
<i>Créer un concours papier et sur les réseaux sociaux</i>	<i>Le meilleur moyen d'attirer un nombre important de participants locaux, nationaux et internationaux.</i>
<i>Créer des moments forts</i>	<i>3 dates importantes permettront aussi aux vacanciers de participer. Elles serviront de marqueurs pour les années à venir.</i>
<i>Créer un concours ouvert à tous</i>	<i>Les adultes bien sûr, mais également une catégorie « Enfants ».</i>
<i>Faire découvrir La Couarde</i>	<i>Une catégorie supplémentaire pour mettre le village en avant.</i>
LE CONCEPT	
<i>Concours PAPIER</i>	<i>Le continuer, mais modifier sa durée à partir de 2017 en travaillant sur une période de 3 à 4 mois maxi et finir par la cérémonie de prix générale quelques semaines plus tard.</i>
	<i>Il serait plus lisible de proposer une seule année civile. Le concours 2017 en 2017 et le 2018 en 2018.</i>
<i>Concours VIRAL</i>	<i>Les clichés réalisés par smartphones ou reflex numériques pourront concourir.</i>
	<i>Une durée limitée : le mois des vacances de Pâques.</i>
	<i>Un sujet spécifique différent de celui du papier.</i>
	<i>Un prix différent et attractif lié à la photo ou au captage vidéo.</i>
	<i>Une catégorie enfant pour les moins de 12 ans.</i>
	<i>La remise des prix sur un grand week-end.</i>
<i>LE FLASH</i>	<i>Quand ? Sur l'été.</i>
	<i>Combien de temps ? 4 jours.</i>
	<i>Remise des prix le dimanche (délibération du jury le samedi soir)</i>
	<i>Thème : le village de la Couarde et une spécificité à trouver pour faire découvrir le village et d'avoir des photos dans les rues.</i>
	<i>Une catégorie enfant pour les moins de 12 ans.</i>
LES OUTILS	
<i>Une identité visuelle</i>	<i>Créer un logotype et une charte graphique forte. La décliner sur tous les supports de communication matériels et immatériels.</i>
<i>Un site Internet</i>	<i>Travailler sur les grandes largeurs : 80% de visuels et 20% de textes. Faire modifier votre site Internet actuel par celui</i>

	<i>qui l'a réalisé.</i>
<i>Un blog</i>	<i>Le connecter au site Internet pour augmenter la visibilité. Y relayer des informations sur la commune, mais aussi liées à des astuces photos et au thème.</i>
<i>Un compte Instagram</i>	<i>Pour les concours dématérialisés et la communauté. Créer un groupe. Y annoncer les concours et y poster les résultats et les photos des gagnants.</i>
<i>Une page Facebook</i>	<i>Pour le relais du site Internet et du compte Instagram avec des modules spécifiques.</i>
<i>Une déclinaison visuelle</i>	<i>Créer des maquettes pour les affiches, les cartons d'invitation, les flyers...</i>
	<i>Créer des maquettes pour tout l'immatériel à utiliser sur le compte Instagram, la page Facebook...</i>

Madame HERAUD rappelle qu'il faut finaliser l'édition 2017 avec remise des prix.

Monsieur CLEMENT propose d'organiser une réunion particulière le jeudi 9 mars à 14h30 pour échanger sur l'organisation de la prochaine édition.

2- ASSOCIATION CHIFOUMI

Peggy LUTON présente ensuite l'association « Chifoumi », dont le siège est à Besançon, représentée par Julien MISSEY, qui traite de la bande-dessinée alternative. Prochainement, il va organiser une exposition au musée Ernest-Cognacq sur le travail d'Emmanuel GUIBERT complétée par des expositions satellites notamment sur ARIOL à la bibliothèque municipale.

Il organise de nombreux autres événements comme les 24h de la BD à Besançon qui consiste à enfermer des auteurs pendant 24h pour produire 24 planches de BD. Pendant cette performance, il est possible d'associer le grand public.

Monsieur CLEMENT demande s'il est possible d'imaginer une passerelle entre BD et photo d'autant plus que le nom du festival est « PHOTOS et IMAGES ». Michelle SEBBAR, qui connaît bien le travail de l'association, répond par l'affirmative en présentant le travail réalisé autour d'Emmanuel GUIBERT, dessinateur et scénariste de bande-dessinée mais aussi photographe.

Pour les 24h de la BD, Peggy LUTON précise que Julien MISSEY envisage plus d'organiser cette opération en période creuse comme l'automne ou le Printemps.

Ce projet nécessite d'être précisé au niveau des financements, des subventions, de la logistique, du logement, des défraiements...

A étudier pour 2018 sur un projet commun entre photos et images.

Peggy LUTON ajoute qu'à la différence de la photographie, la commune bénéficie d'un socle autour de la BD à travers l'association, la bibliothèque et la librairie.

3- EXPOSITIONS MAIRIE

Il est fait ensuite présentation de deux devis pour compléter le programme 2017 des expositions organisées dans la mairie :

- Exposition « Rupestre » pour 390 € proposée par l'association CHIFOUMI en parallèle du projet ARIOL à la bibliothèque financé par la CDC,*
- Exposition du FAR constituée de 10 photos format A2 sur le thème des jouets pour 500 € (voir propriété des photos après tirage et contenu vidéo)*

Sur le principe, la commission valide ces propositions sous réserve de connaître les dates d'exposition et le contenu de celle du FAR.

4- COURT-METRAGE FRANCOIS BLANCHARD

Monsieur CLEMENT informe les membres de la commission de la réalisation d'un film d'environ 20 minutes par François BLANCHARD, sur le thème des oiseaux tourné, principalement à La Couarde avec différents modes de capture aérienne.

Le film est proposé gracieusement sous condition d'une bonne résolution de la projection.

Il est proposé de le projeter en boucle salle des Ilattes sous réserve d'avoir du matériel adapté comme un moniteur (140 pouces) dont le prix d'acquisition est estimé à environ 2 000 €.

Au vu de ce prix, Madame HERAUD préconise la location de ce genre de matériel d'autant plus qu'aucun usage ultérieur de celui-ci n'est défini. Le FAR sera consulté à ce sujet.

5- RESEAUX SOCIAUX

Peggy LUTON continue en informant qu'une note sera réalisée sur le sujet pour le prochain Conseil Municipal. A noter quand même la bonne gestion et coordination du compte entre Priscilla et Peggy, grâce à la programmation des publications, l'absence de commentaires préjudiciables, le partage des photos... De plus, ce mode de communication permet indéniablement de toucher des personnes qui ne lisent pas le Kiosque et qui ne naviguent pas sur le site...

Monsieur CLEMENT invite les élus à prendre l'habitude de saisir des photos dans La Couarde d'un événement ou d'un paysage particulier sous réserve bien évidemment de préserver l'image des enfants.

6- BULLETIN MUNICIPAL

Au sujet du bulletin municipal et de son mode de diffusion, Monsieur CLEMENT demande si nous disposons d'une liste des personnes les moins mobiles pour qu'elles puissent également bénéficier de cette brochure ?

Peggy LUTON informe que c'est un des objectifs fixés par la commission « Vie Quotidienne » d'identifier ces personnes notamment au moyen d'un questionnaire distribué lors du repas des aînés et leur proposer un service de portage de livres à domicile.

7- RAPPORT GROUPE REFLEXION TERRA NOVA

Monsieur CLEMENT présente une synthèse des préconisations du groupe de réflexion TERRA NOVA sur les atouts de la digitalisation des services publics dans les territoires ruraux.

De là se pose la question d'ouvrir le site Internet aux associations. Peggy LUTON n'y est pas favorable et privilégie de transmettre à l'Office de Tourisme les informations liées à l'activité des associations afin d'être saisies dans la base de données du site Charente-Maritime Tourisme dont bénéficie le site de la commune pour la diffusion de l'agenda des manifestations.

Monsieur CLEMENT évoque aussi la possibilité de mettre en place les votes électroniques pour délibérer en Conseil Municipal avec contrôle de légalité immédiat.

Peggy LUTON propose plutôt de s'investir sur la partie publique comme pour assister les personnes âgées pour remplir leurs déclarations fiscales de manière dématérialisée.

8 – SITE INTERNET

Les statistiques annuelles sont distribuées aux membres de la commission.

Pour la première fois depuis son lancement, la fréquentation du site est en baisse de 5,23% au niveau des sessions ouvertes et 9,13% au niveau des pages vues.

Les évolutions du site réalisées cette année peuvent être une des causes de cet infléchissement par les perturbations qu'elles ont engendrées.

9 – FIL DECOUVERTE

Au sujet du fil découverte mis en place l'an dernier, Peggy LUTON est tristement étonnée de sa précoce détérioration qui nécessitera une retouche par les services techniques en fonction de leur emploi du temps.

Elle ajoute qu'un travail est encore nécessaire pour développer l'application mobile et évoque la question de l'appel à projet artistique envisagé rue de la Motte.

10- PLAN DE REFERENCE

Suite à la consultation lancée pour la mise en forme du plan de référence, il sera privilégié de faire réaliser un document de synthèse de 10 pages destiné à la population. Le plan de référence détaillé sera, quant à lui, réalisé en interne et utilisé par les élus comme feuille de route.

En complément, Monsieur le Maire précise qu'une plaquette compilant les animations de l'année sortira en avril prochain.

Exposés faits, le Conseil Municipal approuve le travail de la commission « espaces verts » du 17 janvier 2017 ainsi que le compte-rendu de la commission « communication » du 3 février 2017.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Dans le cadre du débat autour des orientations budgétaires 2017 inscrit à l'ordre du jour, un document a été transmis à l'ensemble des élus qui présente les évolutions envisagées par chapitre budgétaire tant en dépenses qu'en recette et en fonctionnement qu'en investissement. Il sert de base au débat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces orientations s'inscrivent dans une stratégie à long terme à travers un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui a pour objectifs le désendettement de la collectivité et la stabilisation de la fiscalité qui est un fait depuis plusieurs années. Il souligne néanmoins l'augmentation prévisionnelle de 0,4% des bases décidée par l'Etat.

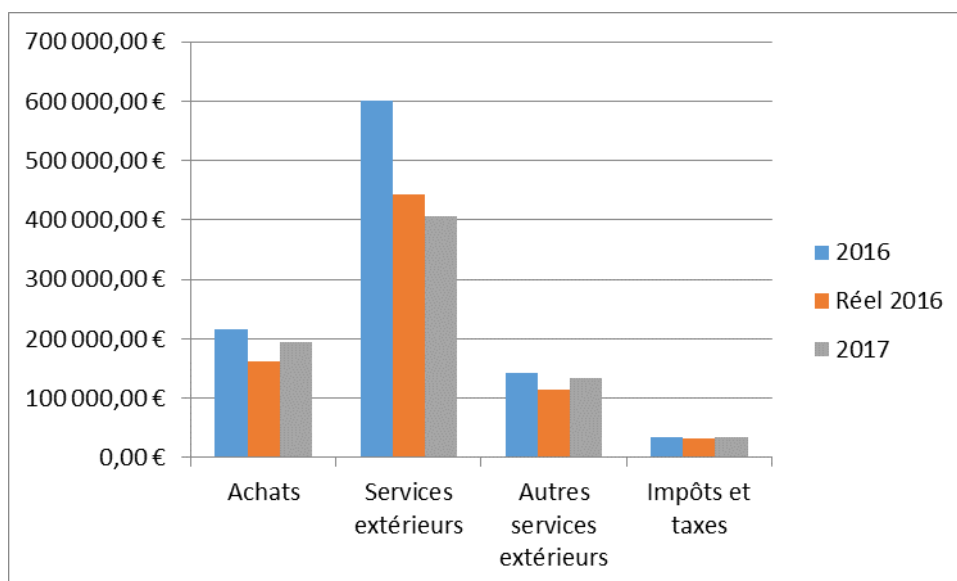
Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du budget prévisionnel et des évolutions par rapport aux crédits inscrits pour l'exercice précédent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

► Détail des charges à caractère général

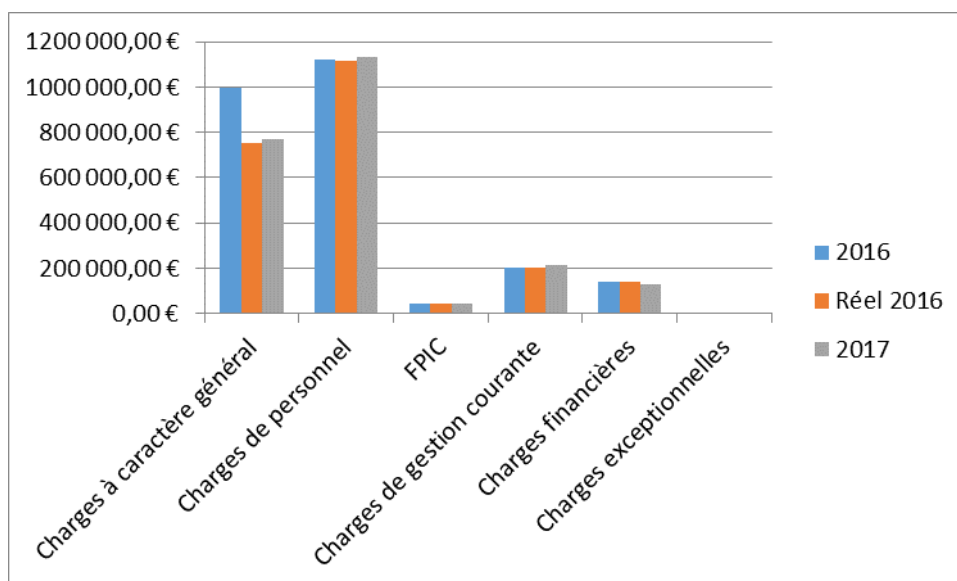
Chapitres		2016	Réel 2016	2017	Evolution /prév	Evolution /réel
60	Achats	215 000,00 €	162 518,82 €	194 900,00 €	-9,35%	19,92%
61	Services extérieurs	601 500,00 €	442 384,85 €	406 100,00 €	-32,49%	-8,20%
62	Autres services extérieurs	142 200,00 €	114 456,06 €	134 850,00 €	-5,17%	17,82%
63	Impôts et taxes	34 100,00 €	32 469,76 €	34 200,00 €	0,29%	5,33%
	Total chapitre 011	994 816,00 €	751 829,49 €	772 067,00 €	-22,39%	2,69%



Pour ces charges à caractère général, Monsieur le Maire note une baisse significative de 22,39% des crédits due principalement aux services extérieurs et au programme d'entretien de la voirie plus réduit en 2017 qu'en 2016.

► Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chapitres		2016	Réel 2016	2017	Evolution/ prév	Evolution/ réel
011	Charges à caractère général	994 816,00 €	751 829,49 €	772 067,00 €	-22,39%	2,69%
012	Charges de personnel	1 121 700,00 €	1 115 266,62 €	1 134 120,00 €	1,11%	1,69%
014	FPIC	43 500,00 €	43 310,00 €	44 000,00 €	1,15%	1,59%
65	Charges de gestion courante	204 750,00 €	204 497,42 €	211 105,00 €	3,10%	3,23%
66	Charges financières	139 300,00 €	138 603,72 €	128 250,00 €	-7,93%	-7,47%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	1 686,13 €	1 800,00 €	-10,00%	6,75%
	Total dépenses de fonctionnement	2 506 066,00 €	2 255 193,38 €	2 291 342,00 €	-8,57%	1,60%



Pour les charges de personnel, Monsieur le Maire explique que ce début d'année est un peu particulier avec le départ à la retraite de deux agents toujours présents dans les effectifs ces

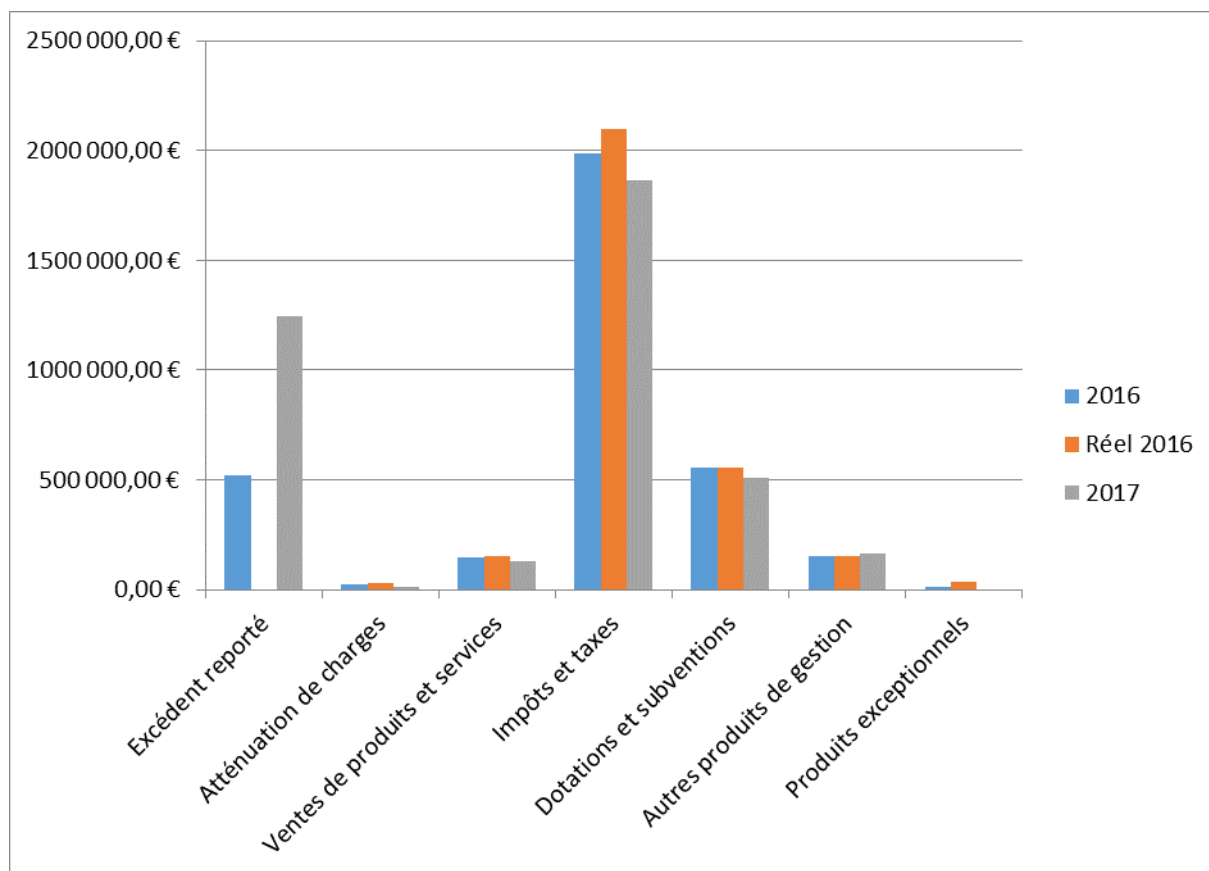
premiers mois mais absents en réalité pour cause de solde des congés ainsi que de comptes épargne temps (CET), d'où un surcroît d'effectif fictif et périodique avec leurs remplacements notamment pour l'urbanisme. A cela s'ajoute des agents en arrêt longue maladie que la collectivité continue à payer et se fait ensuite indemniser par l'assurance.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales qui correspond à un prélèvement par l'Etat au profit des collectivités les plus défavorisées se stabilise à environ 44 000 €.

Une baisse de 8,57% des dépenses de fonctionnement est proposée pour le budget 2017, soit 2 291 342 €

Recettes de fonctionnement

Chapitres		2016	Réel 2016	2017	Evolution/ prév	Evolution/ réel
002	Excédent reporté	522 830,35 €	0,00 €	1 248 055,94 €	138,71%	
013	Atténuation de charges	24 999,65 €	28 319,65 €	9 994,06 €	-60,02%	-64,71%
70	Ventes de produits et services	147 600,00 €	155 552,11 €	131 000,00 €	-11,25%	-15,78%
73	Impôts et taxes	1 984 900,00 €	2 096 378,39 €	1 863 700,00 €	-6,11%	-11,10%
74	Dotations et subventions	553 300,00 €	557 635,35 €	512 000,00 €	-7,46%	-8,18%
75	Autres produits de gestion	152 900,00 €	155 890,35 €	162 500,00 €	6,28%	4,24%
77	Produits exceptionnels	12 350,00 €	37 365,27 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
	Total recettes de fonctionnement	3 398 880,00 €	3 031 141,12 €	3 927 250,00 €	15,55%	29,56%



Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire souligne un excédent reporté de 1 248 055,94 €.

Il note également une baisse continue depuis plusieurs années des dotations de l'Etat qui risque à terme d'affecter les ressources de la Collectivité qui sera peut-être amenée à réviser à la hausse les taux d'imposition.

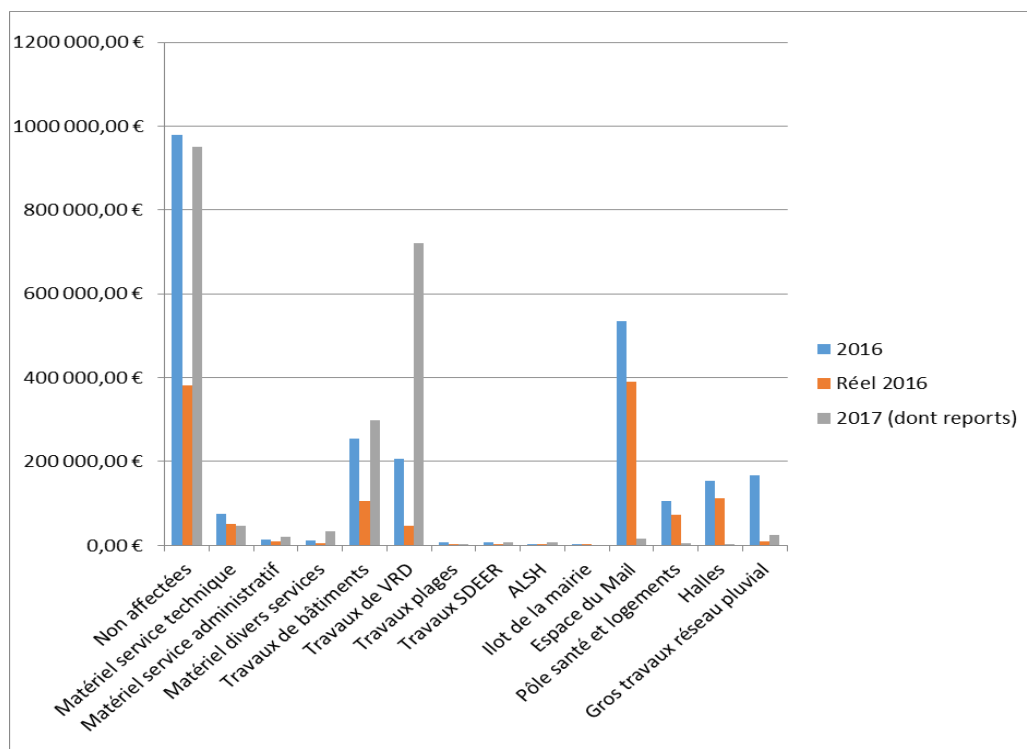
Dans les autres produits de gestion sont intégrés les logements des loyers du pôle médical et des logements qui devraient amortir l'opération en seulement 6 ans.

Le total des recettes prévisionnelles est évalué 3 927 250 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Opérations		2016	Réel 2016	2017 (dont reports)	Evolution/ prév	Evolution/ réel
	Non affectées	977 950,01 €	381 663,96 €	951 490,00 €	-2,71%	149,30%
1002	Matériel service technique	75 000,00 €	50 643,15 €	47 649,60 €	-36,47%	-5,91%
1003	Matériel service administratif	12 900,00 €	10 594,37 €	21 200,00 €	64,34%	100,11%
1004	Matériel divers services	12 600,00 €	4 145,15 €	32 720,00 €	159,68%	689,36%
1005	Travaux de bâtiments	253 880,00 €	105 669,08 €	299 190,00 €	17,85%	183,14%
1006	Travaux de VRD	206 600,00 €	46 439,14 €	721 560,00 €	249,25%	1453,78%
1007	Travaux plages	7 000,00 €	2 801,64 €	3 000,00 €	-57,14%	7,08%
1008	Travaux SDEER	6 400,00 €	1 749,81 €	6 780,00 €	5,94%	287,47%
12	ALSH	2 300,00 €	1 095,00 €	6 640,00 €	188,70%	506,39%
119	Ilot de la mairie	2 600,00 €	2 497,15 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
120	Espace du Mail	534 148,00 €	390 178,31 €	16 820,00 €	-96,85%	-95,69%
1201	Pôle santé et logements	106 600,00 €	72 760,00 €	4 500,00 €	-95,78%	-93,82%
1202	Halles	153 480,00 €	112 102,85 €	3 640,00 €	-97,63%	-96,75%
122	Gros travaux réseau pluvial	166 370,00 €	9 910,00 €	24 700,00 €	-85,15%	149,24%
	Total dépenses d'investissement	2 517 828,01 €	1 192 249,61 €	2 139 889,60 €	-15,01%	79,48%



Monsieur le Maire explique que les opérations non affectées (ONA) comprennent notamment le remboursement du capital des emprunts.

Pour les services techniques, il est prévu le remplacement d'un camion et de la débroussailluse/épareuse.

Pour les services administratifs, le poste le plus important correspond à l'informatique, notamment le remplacement du serveur.

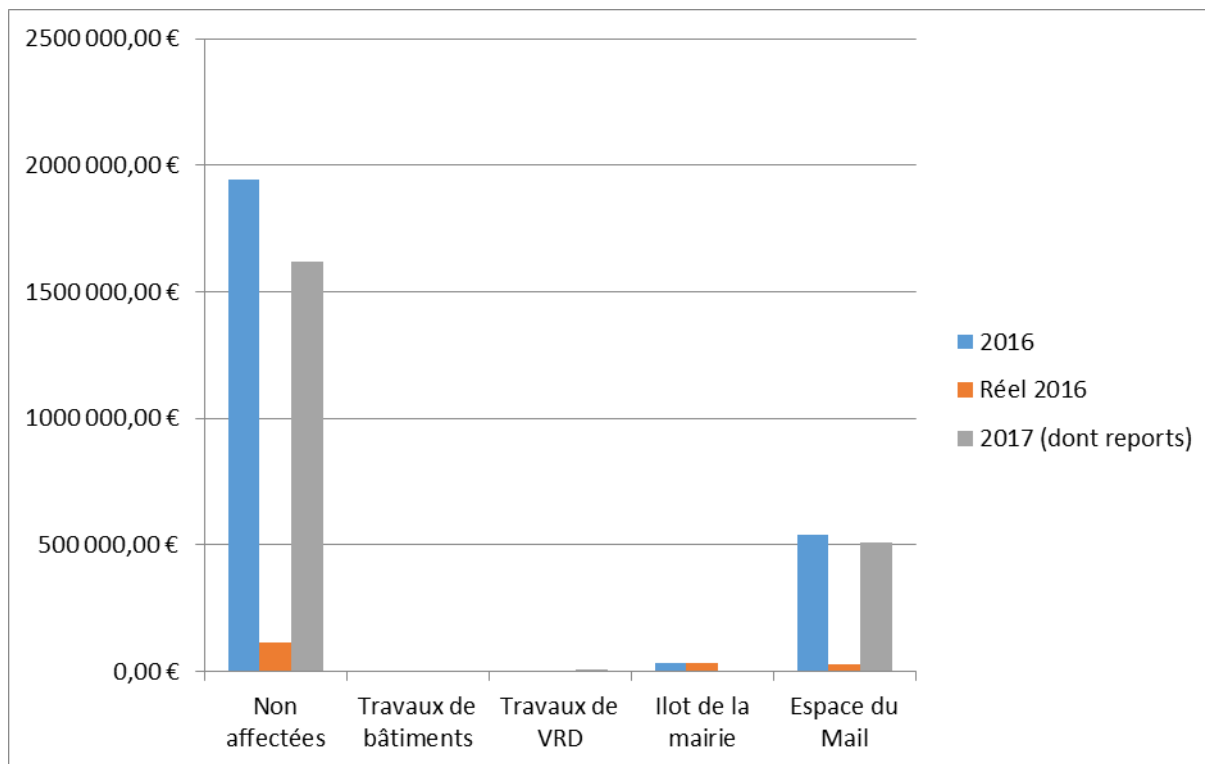
Les travaux de bâtiments porteront principalement sur la mise en sécurité de l'enceinte de l'école dans le cadre du plan Vigipirate avec la fermeture automatique des portes côté centre de loisirs, la réhabilitation du logement de l'école en cours d'achèvement et la restauration du kiosque à musique.

En matière de voirie, il est prévu la rénovation de la Petite rue des Ecoles, de la rue Charles de Gaulle et de la rue du Square ainsi que la première tranche de réaménagement du square. La seconde tranche étant prévue en 2018 pour une inauguration au moment du centenaire de l'Armistice de la guerre 14-18.

Monsieur le Maire finit son exposé en précisant que les travaux du bassin de décantation des eaux pluviales prévu à Goisil ne seront pas engagés cette année dans la mesure où la phase de demande des autorisations administratives n'est pas lancée.

Recettes d'investissement

Opérations		2016	Réel 2016	2017 (dont reports)	Evolution/ prév	Evolution/ réel
	Non affectées	1 944 686,01 €	112 607,32 €	1 618 990,00 €	-16,75%	1337,73%
1002	Matériel service technique					
1003	Matériel service administratif					
1004	Matériel divers services					
1005	Travaux de bâtiments	4 000,00 €	3 930,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
1006	Travaux de VRD	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €		
1007	Travaux plages					
1008	Travaux SDEER					
12	ALSH					
119	Ilot de la mairie	35 800,00 €	35 718,81 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
120	Espace du Mail	539 272,00 €	27 185,18 €	510 900,00 €	-5,26%	1779,33%
1201	Pôle santé et logements					
1202	Halles					
122	Gros travaux réseau pluvial					
	Total recettes d'investissement	2 523 758,01 €	179 441,31 €	2 139 890,00 €	-15,21%	1092,53%



L'exposé étant terminé, les orientations budgétaires sont adoptées par le Conseil Municipal en vue du vote du budget le 29 mars prochain.

4 – ACQUISITION PARCELLE ZB 79 SISE « DERRIERE LA RAIGON »

Monsieur le Maire rappelle qu'à court terme le cimetière sera trop petit avec une capacité restante d'environ 40 concessions. Il y a près de 30 ans, les élus avaient anticipé cette situation par l'acquisition d'un terrain situé derrière dont les services techniques utilisent comme lieu de stockage.

Afin de transférer les équipements des services techniques actuellement localisés sur la propriété Thomazeau vers les ateliers municipaux, il est proposé de mener une opération de cession/échange avec les consorts BRULLON pour une parcelle sise Lieudit « Derrière La Raigon » cadastrée ZB 79 d'une superficie de 526 m².

Cette opération est prévue ainsi qu'il suit :

- 166 m² issus de la parcelle ZB 78 récemment acquise par la Commune des consorts MERCIER seraient cédés aux consorts BRULLON ainsi que 10 m² situés le long des ateliers municipaux
- les 350 m² restant de la parcelle ZB 79 seraient acquis par la Commune au prix de 5 € le m², soit un total de 1 750 € auquel il conviendra d'ajouter les frais de géomètre et d'actes notariés.

Les consorts BRULLON / LE COSSEC ayant donné leur accord sur ce projet par courrier du 13 février 2017, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger

Monsieur le Maire de signer tous actes relatifs à cette affaire et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

5 – ACQUISITION PARCELLE ZB 96 POUR BASSIN PLUVIAL

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un bassin de décantation des eaux de pluies sur le secteur de Goisil est envisagé sur la parcelle cadastrée ZB 97 et ajoute que la parcelle voisine, cadastrée ZB 96 et d'une superficie de 6 750 m², n'étant plus exploitée, son acquisition par la Commune permettrait de faire face aux contraintes environnementales du projet et ainsi lui assurer une meilleure intégration paysagère ; à cela s'ajoute projet de serre pour les services techniques.

Il indique qu'en conséquence une proposition d'acquisition a été faite à la propriétaire qui a donné son accord par courrier du 14 février 2017 aux conditions suivantes :

- Terrain : 6 750 m² à 1,07 € = 7 222,50 € (prix pratiqué par le Conservatoire du Littoral et Département)
- Clôture : 1 500,00 €
- Puits : 500,00 €
- Cabane : 500,00 €

ce qui représente un total de 9 722,50 € auxquels il conviendra d'ajouter les frais notariés et autres relatifs à cette acquisition.

Sur les prix proposés pour les équipements du terrain, Monsieur TURBE les estime élevés au vu de leur état mais ne s'oppose pas à l'acquisition.

Par conséquent, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'acquisition et décide de charger Monsieur le Maire de signer tous actes relatifs à cette affaire et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

6 – REMPLACEMENT DES ANTENNES SFR DU CLOCHER PAR FREE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui explique que depuis le 19 février 2001, la Commune de La Couarde-sur-Mer met à disposition de SFR un emplacement dans le clocher de l'église où sont installés les équipements de radiotéléphonie de cette entreprise sachant que la gestion de ces installations a été transférée à INFRACOS par avenant en date du 20 février 2015.

Il explique que, par courrier du 26 octobre 2016, cette dernière a fait part de son projet de transfert des installations de SFR à FREE et qu'après divers échanges et négociations, FREE MOBILE propose à la Commune une nouvelle convention qui prendrait effet à sa date de signature et dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : 9 années
- Reconduction : tacite par périodes de 6 années, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties respectant un préavis de 18 mois
- Redevance : 7 000 € net annuel

Monsieur le Maire précise que les négociations ont porté sur deux points en particulier, à savoir la durée et le prix initialement prévus réciproquement à 12 ans et 5 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de cette nouvelle convention et de charge Monsieur le Maire de sa signature.

7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

Monsieur le Maire explique l'obligation de tenir à jour le tableau des effectifs des agents communaux et cède la parole à Catherine COPPIN pour en détailler la proposition de révision comme suit.

Le Conseil Municipal

- étant compétent pour fixer le tableau des effectifs de la Collectivité par création, modification et suppression de poste,
- considérant les différentes modifications intervenues depuis le 1^{er} janvier 2016 ainsi que la réforme récente (1/01/2017) des différents cadres d'emplois (fusion des deux 1ers grades en un seul)

Après délibération, arrête le tableau des effectifs permanents comme suit au 1^{er} avril 2017.

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Postes	Situation au 1/01/2016 en ETP	Propositions au 1/04/2017 En ETP	Observations
DGS 10 à 20000 H	1	1	
Attaché Pl	1	0	A supprimer
Rédacteur Pl 2 Cl	1	1	
Adjoint adm Pl 1 Cl	3	1	2 à supprimer
Adjoint adm Pl 2 Cl	0	2	0.5 ETP à transformer en 1 ETP
Adjoint adm	0	2	Nouveau grade
Adjoint adm 1 Cl	1.5	Grade fusionné	
Adjoint adm 2 Cl	2	Grade fusionné	
Totaux	9.50	7	

FILIERE TECHNIQUE			
Postes	Situation au 1/01/2016 en ETP	Propositions au 1/04/2017 En ETP	Observations
Technicien Pl 1 Cl	1	1	
Adjoint tech Pl 2 Cl	1.80	1.80	
Adjoint tech	0	6	Nouveau grade
Adjoint tech 2 Cl	6	Grade fusionné	

Totaux	8.80	8.80	
--------	------	------	--

FILIERE SOCIALE			
Postes	Situation au 1/01/2016 en ETP	Propositions au 1/04/2017 En ETP	Observations
Agent social 2 Cl	1	0	Agent intégré en Adjoint d'anim 2 Cl
Totaux	1	0	

FILIERE ANIMATION			
Postes	Situation au 1/01/2016 en ETP	Propositions au 1/04/2017 En ETP	Observations
Adjoint d'anim Pl 2 Cl	1	2	Dont 1 intégration par décret au 1/01/2017
Adjoint d'anim	0	3	Nouveau grade
Adjoint d'anim 1 Cl	1	Grade fusionné	
Adjoint d'anim 2 Cl	3	Grade fusionné	
Totaux	5	5	

FILIERE CULTURELLE			
Postes	Situation au 1/01/2016 en ETP	Propositions au 1/04/2017 En ETP	Observations
Assistant qual de conservation 1 Cl	0	1	Créé par délib du 29/06/2016
Assistant qual de conservation 2 Cl	1	0	Supprimé par délib du 29/06/2016
Totaux	1	1	

FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Postes	Situation au 1/01/2016 en ETP	Propositions au 1/04/2017 En ETP	Observations
Gardien de PM	1	1	
Totaux	1	1	

8 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

8.1 – AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE CHARLES DE GAULLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle qui vise la mise en accessibilité et la sécurisation de l'enceinte de l'école dans le cadre du plan d'urgence actuellement assuré par des barrières mobiles et l'interdiction de stationner.

Après une étude d'avant-projet réalisée par le bureau d'études DCI Environnement, le cabinet DL INFRA a été retenu pour assurer le reste des missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réception du chantier.

Il précise que le projet présenté intègre les données suivantes :

- Sécurisation de la traversée de la rue depuis l'école et l'ALSH pour accéder au square par la création de chicanes au droit de la sortie de l'école et la création de 2 plateaux contrastant avec la bande de roulement, placés à hauteur du trottoir à créer aux normes d'accessibilité en vigueur,
- Rendre semi-piétonne la rue par la réalisation d'un trottoir de 2 mètres de large le long de la façade de l'école et l'instauration d'une zone de rencontre tout du long de la rue de Gaulle avec signalétique adéquate,
- Sécurisation Vigipirate en interdisant le stationnement le long de la voie par la mise en place de barrières protectrices entre le trottoir et la chaussée roulante,
- Limitation du stationnement à 2 fois 3 « dépose-minute » aux extrémités de la rue pour libérer l'espace longeant la façade de l'école,
- Suppression du caniveau et création d'un réseau souterrain d'assainissement pluvial.

Monsieur le Maire propose le plan de financement tel qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux préalables	2 797,50 €	Fonds parlementaires	10 000,00 €
Terrassements - Réseaux	12 350,00 €	Etat (DETR)	37 744,00 €
Voirie	60 373,00 €	Département	23 000,00 €
Sécurisation	18 500,00 €	Fonds propres	23 876,50€
Plan de récolement	600,00 €		
Total dépenses HT	94 620,50 €	Total recettes HT	94 620,50 €

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire le projet d'aménagement sécuritaire de la rue Charles de Gaulle au budget 2017, de valider le plan de financement tel qu'exposé et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

8.2 – BILAN D'ACTIVITE 2016 DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire se désolé de n'avoir pas assez de temps pour détailler le bilan d'activité de la bibliothèque mais invite les élus à en prendre connaissance.

Synthétiquement, il relève la légère baisse de 8% des emprunteurs individuels actifs à hauteur de 486 contre 531 en 2015 mais tend à la relativiser par rapport à l'évolution de ces dernières années et à la qualité de ce service culturel. Il salue le très bon travail de la bibliothécaire avec les bénévoles, les administrés, les enfants dans le cadre des TAP et la Communauté de Communes en ce qui concerne l'organisation d'animations thématiques tout au long de l'année.

8.3 – PLUI

Avant d'aborder le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), Monsieur le Maire souhaite au préalable faire un point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est en cours de validation.

Pour être transparent, il explique que le jeudi 16 février s'est tenue une discussion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) dont les services de l'Etat sur l'avancement du PLUI pendant laquelle les objectifs fixés par le PADD n'ont pas fait l'objet de grandes discussions mais plusieurs Communes étaient d'accord pour exprimer l'impossibilité de pouvoir avancer davantage sur le sujet au vu du PPRL tel que proposé en l'Etat.

En effet, le PADD du PLUI prévoit le rééquilibrage du territoire entre le Nord et le Sud de l'île qui passe par des aménagements et la réalisation dans les Communes des Portes, de Saint Clément... de projets structurants comme des zones d'activités et des logements sociaux. Mais au vu des cartes présentées par l'Etat, beaucoup de Maires s'interrogent sur la faisabilité de ces projets et du respect de cette grande orientation.

Monsieur le Maire explique qu'en accord avec le Président de la Communauté de Communes qui en a informé le Préfet, les travaux sur le PLUI vont donc être suspendus tant que ces interrogations ne seront pas levées.

Avec la suppression de l'échéance obligatoire du 27 mars portant discussion du PADD par les Conseils Municipaux, il a donc été décidé de fixer les objectifs faisant suite à la quarantaine de réunions organisées depuis octobre 2016 puis de revoir les choses dans le cadre du règlement du PLUI.

9 – PRESENTATION DU PROJET DE PPRL TRANSMIS LE 16 FEVRIER 2016 PAR LES SERVICES DE L'ETAT

Monsieur le Maire poursuit la séance de Conseil Municipal par la présentation du projet de PPRL transmis le 16 février par les services de l'Etat avec une introduction sur l'historique permettant de remettre les choses dans le contexte.

HISTORIQUE

► Circulaire du Ministère de l'Environnement de 2011

Suite à la tempête Xynthia de 2011, le Ministère de l'Environnement dirigé par Nathalie Kosciusko-Morizet a pris une circulaire fixant les règles du PPRN. Depuis, au regard de cette circulaire, l'Etat a lancé l'élaboration ou la révision des PPRN comme c'est le cas pour l'île de Ré.

► Cartes des niveaux d'eaux de juin 2013

Une étape significative a été la sortie des cartes de niveaux d'eau en juin 2013 précédée de réunions publiques présentée par la Préfète Béatrice ABOLLIVIER et le Cabinet ARTELIA. A cette occasion, l'impact des critères de la circulaire de 2011 a été clairement constaté par la présentation des cartes Xynthia +20 et +60 cm et des volumes d'eau projetés sur le territoire.

S'en sont suivies des discussions houleuses avec la Préfecture notamment sur les méthodes de calcul et incidences de cette circulaire sur la vie des villages.

► Porter-à-connaissance (PAC) de novembre 2014

Aboutissement avec la sortie du porter-à-connaissance en novembre 2014 en apportant des précisions réglementaires par zone.

Face à ce document, la Communauté de Communes (CDC) et les Communes de l'île de Ré ont montré leur désaccord par la réalisation d'une contre-étude par le bureau d'études CASAGEC associé au spécialiste hollandais VAN DER MEER qui a montré des résultats différents.

► Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Entre 2014 et 2016, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme s'est faite sur la base des éléments CASAGEC et non des documents de l'Etat. La CDC et les Communes se sont basées sur l'article R111-1 du code de l'urbanisme visant à prendre en compte tous les éléments permettant de mesurer le risque. Cette position a engendré des contentieux, l'Etat déférant les Communes devant le Tribunal Administratif de Poitiers, puis en appel à Bordeaux lorsqu'en première instance le juge abondait dans le sens des Collectivités. Pour La Couarde, entre 25 et 30 dossiers font l'objet d'une telle procédure.

Au vu de cette situation, Monsieur le Maire avait demandé un premier rendez-vous au Sous-Préfet pour une application du PPRL par anticipation afin de clarifier les choses d'autant plus que le juge a souligné la portée non réglementaire du PAC.

► Rendez-vous avec le Préfet du 9 janvier 2017

Un deuxième rendez-vous a lieu en préfecture le lundi 9 janvier 2017 portant sur deux points :

- La digue de 1^{er} rang dont le programme a été retardé pour plusieurs raisons comme la présence d'une plante à préserver. Sur ce point, l'Etat s'est engagé à la bonne réalisation des travaux avec enquête publique cet été pour un début de travaux fin 2017 ou début 2018, cet élément étant essentiel dans le cadre du PPRN.
- Le second rideau de défense pose quant à lui problème sur deux aspects : D'un point de vue d'abord réglementaire, cet ouvrage est qualifié de confort pour la vie de tous les jours et non de sécurisation, assurée par le 1^{er} rang. De plus, se pose le problème du financement qui ne peut être assuré par le Fonds BARNIER mais Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de trouver une solution pour réaliser ou faire réaliser cet ouvrage afin de pérenniser la vie du village. Il informe que la Préfecture est prête à aider pour trouver une solution et des aides autres que le Fonds BARNIER. La Commune n'ayant pas compétence dans ce domaine, Monsieur le Maire espère un portage par la Communauté de Communes au titre de la future compétence GEMAPI à compter de 2018.

► Réunion bilatérale avec les services de l'Etat du jeudi 16 février 2017 en mairie

Monsieur le Maire informe que le préalable à cette réunion était que les services de l'Etat fournissent le projet de règlement et de carte de zonage afin d'y travailler en amont et d'être en capacité d'échanger le jour de la réunion. De plus, ces derniers s'étaient engagés à présenter à cette occasion le projet de carte d'aléa prenant en compte le futur ouvrage de défense de 1^{er} rang. Ces engagements ont été tenus.

PRESENTATION DU PROJET DE PPRL

Présentation de la carte de zonage réglementaire et des règles principales

► Zonage rouge (Rs2) :

Caractéristiques : zones urbanisées, agricoles ou urbanisées situées en aléa très fort.

Principe général : inconstructibilité.

Adaptations en zone Rs2 :

- Travaux de mises aux normes,
- Certaines extensions,
- Equipements nécessitant la proximité comme les établissements ostréicoles...
- Extension par surélévation des constructions à usage d'habitation existantes limitée à 30 m²,
- Changement de destination des garages ou ateliers en pièce de vie sous certaines conditions,
- Préaux ouverts limités à 50 m² d'emprise au sol avec matériaux perméables et à 30 m² avec matériaux imperméables,

- Annexes, abris de jardins... sous certaines réserves,

Pour l'agriculture, les élus soulignent une incompréhension avec les services de l'Etat qui ont pris l'exemple de l'agriculture du continent pour rédiger le règlement où le logement est sur le site de l'exploitation, ce qui n'est pas le cas pour l'île de Ré.

► Zonage rose (Rs3) :

Caractéristiques : zone urbanisée située en aléa modéré et fort avec un niveau d'eau potentiellement supérieur à 50 cm ou voie d'accès située en aléa fort.

Principe général : inconstructibilité.

Adaptations en zone Rs3 :

- Extension/surélévation des constructions à usage d'habitation avec possible report de cumul des droits à construire à l'étage. Surface de plancher maximum fixée à 60 m².
- Changement d'usage garage/atelier en pièce de vie. Question récurrente sur le bâti existant et son adaptation au vu du vieillissement de la population.
- Préau ouvert sur deux côtés de 30 à 50 m² en fonction de la perméabilité des matériaux,
- Pose de panneaux photovoltaïques,

Monsieur BERTHELOT attire l'attention sur l'importance de la cote de référence en aléa court et long terme. Cote aléa long terme à respecter pour l'habitat, court terme pour les garages, terrain naturel pour les annexes construites en matériaux légers.

- Pour zone artisanale, possibilité d'extension sous condition de plancher à la cote d'aléa long terme soit environ 4,70 m,
- Préau ouvert de 50m² sur sol perméable,
- Pour les campings, pas d'augmentation de capacité mais possibilité de création d'un local gardien si non existant.

► Zonage orange (Os) :

Caractéristiques : secteurs fortement urbanisés ou de « centre urbain historiques » soumis à un aléa submersion marine modéré à court terme.

Monsieur le Maire ajoute qu'un débat a eu lieu sur la définition de zone urbaine dense et de bourg historique.

Principe général : inconstructibilité.

Adaptations en zone Os :

- Constructibilité des dents creuses sous certaines conditions comme logement à l'étage. Rez-de-chaussée réservé à l'entrée, au garage, aux dépendances et atelier avec des conséquences bien évidemment sur l'architecture et la morphologie urbaine du village notamment en franges urbaines.

Monsieur le Maire ajoute qu'une discussion particulière avec le Préfet a porté sur le devenir des anciens bâtiments agricoles de centre bourg comme les chais et granges menaçant ruine ou qui seront détériorés dans les années à venir si aucune rénovation ou changement de destination ne sont possibles. Il a donc été demandé à l'Etat de considérer ces bâtiments comme des dents creuses. Un débat sera également nécessaire avec l'Architecte des Bâtiments de France qui est garant de leur préservation.

- Plancher à la cote de référence aléa long terme,
- Extension/surélévation des constructions à usage d'habitation avec possible report de cumul des droits à construire à l'étage. Surface de plancher maximum fixé à 60 m².
- Changement de destination en habitation sous réserve cote long terme et sans dépassement de 50% de la superficie du terrain d'assiette.

► Zonage bleu (Bs1) :

Caractéristiques : zones urbanisées soumises à un aléa submersion marine faible à court terme.

Principe général : constructibilité

Monsieur le Maire ajoute que les Brardes sont également impactés par le risque feu de forêt.

Une fois le PPRL approuvé la Communauté de Communes disposera de 3 mois pour inclure les éléments dans le règlement des documents d'urbanisme.

Présentation de la carte d'aléa prenant en compte le futur ouvrage de défense de 1^{er} rang

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation de la carte d'aléa prenant en compte le futur ouvrage de défense de 1^{er} rang.

Monsieur BERTHELOT souligne l'importance du changement de la cote de référence pour l'aléa court terme et long terme.

L'amélioration est estimée à environ 10-15% principalement dans les secteurs du centre et des Brardes marquant l'importance de cet ouvrage pour préserver et développer la vie du village.

Monsieur le Maire informe que deux réunions publiques seront organisées par l'Etat début mars pour présenter le projet de PPRL à la population, le 6 mars au Bois-Plage pour le Sud de l'île et le 8 mars à 18h30 à Ars-en-Ré pour le Nord du territoire.

Les élus réaffirment leur désaccord avec un élément de la circulaire de 2011 portant sur le principe de brèche de 100 m tous les 300 m d'où 3 brèches simultanées projetées sur la future digue de la Fosse de Loix à la Moulinatte impactant fortement la vulnérabilité du territoire. Ce point est formellement contesté et considéré comme incohérent par les élus et le bureau associé.

Néanmoins, Monsieur le Maire s'engage à appliquer le PPRL une fois que celui-ci sera opposable aux tiers mais ne s'interdit pas d'attaquer la décision du Préfet au vu de cette incohérence en prenant l'exemple de la digue du Boutillon où une brèche serait appliquée de manière forfaitaire.

Il informe l'Assemblée du calendrier prévisionnel d'adoption du PPRL par les services de l'Etat :

- Réunions bilatérales avec chacune des Commune de l'île de janvier à mars 2017
- Réunions publiques le 6 mars 2017 pour le Sud de Ré et le 8 mars 2017 pour le Nord
- Enquête publique dans chacune des Communes au cours de l'été 2017
- Rapports des commissaires-enquêteurs à l'automne
- Prise des arrêtés préfectoraux d'application des règlements de PPRN fin 2017 ou début 2018

Au final, Monsieur le Maire conclut en soulignant peu d'évolutions depuis le PAC et les cartes d'aléas, mises à part quelques adaptations comme la possibilité d'extension, de changement de destination... Il invite enfin les architectes à assimiler et à s'imprégner du nouveau règlement et à repenser l'architecture pour optimiser les possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19h53.